

Enquête globale GADRRRES sur la politique de sécurité scolaire 2024 (aperçu)

CONSIGNES

CETTE ENQUÊTE EST DESTINÉE À ÊTRE REMPLIE PAR UN *GROUPE* D'EXPERTS EN LA MATIÈRE REPRÉSENTANT VOTRE AUTORITÉ ÉDUCATIVE, VOTRE AUTORITÉ DE GESTION DES CATASTROPHES, ET VOS PARTENAIRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SCOLAIRE.

PERSONNE N'EST CENSÉ CONNAÎTRE LES RÉPONSES À TOUTES LES QUESTIONS. IL SERAIT PRÉFÉRABLE DE RÉPONDRE À CES QUESTIONS ENSEMBLE, EN S'APPUYANT SUR LES CONNAISSANCES COLLECTIVES DU GROUPE.

VOUS N'ÊTES PAS TENU DE RÉPONDRE À L'ENSEMBLE DE L'ENQUÊTE EN UNE SEULE SESSION. LORSQUE VOUS RENCONTREZ UNE QUESTION DONT VOUS *NE CONNAISSEZ PAS* LA RÉPONSE, NOTEZ-LA ET CHERCHEZ OÙ VOUS POUVEZ TROUVER LA BONNE RÉPONSE.

PASSEZ À LA QUESTION SUIVANTE EN ALLANT JUSQU'AUX 3 BARRES DANS LE COIN SUPÉRIEUR DROIT, ET EN NAVIGUANT JUSQU'AU NUMÉRO DE LA QUESTION SUIVANTE DE LA SÉRIE.

VOUS POUVEZ ENREGISTRER VOS RÉPONSES À L'ENQUÊTE EN TANT QUE BROUILLON, CE QUI VOUS RAMÈNERA AU DÉBUT DE L'ENQUÊTE.

POUR VISUALISER VOTRE BROUILLON ENTIER, CLIQUEZ SUR LA CROIX FIGURANT DANS LE MENU D'ACTION EN HAUT À DROITE ET APPUYEZ SUR LE BOUTON VALIDER.

DÉSORMAIS, OU LA PROCHAINE FOIS QUE VOUS VOUS CONNECTEREZ, VOUS POURREZ REVENIR AU DÉBUT DE L'ENQUÊTE ET ÊTRE INVITÉ(E) À RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS SAUTÉES.

LORSQUE VOUS AUREZ RÉPONDU À TOUTES LES QUESTIONS, VOUS POURREZ SOUMETTRE L'ENQUÊTE POUR VALIDATION. L'ENQUÊTE SERA ENSUITE ENVOYÉE AU VALIDATEUR DE L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE DÉSIGNÉE POUR APPROBATION.

COMMENTAIRES SUR LES CONSIGNES (FACULTATIF) :

I. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

NB : LES FACILITATEURS PRÉ-AUTORISÉS SONT CHARGÉS DE RECUEILLIR LES MEILLEURES INFORMATIONS COLLECTIVES AFIN DE PERMETTRE À VOTRE AUTORITÉ ÉDUCATIVE ET À VOS PARTENAIRES D'ÉTABLIR DES RAPPORTS PRÉCIS. SI VOUS SOUHAITEZ CHANGER D'ANIMATEUR, MERCI D'EN AVISER L'ADMINISTRATEUR DE L'ENQUÊTE.

X.1 NOM DE L'ANIMATEUR : *

X.2 ORGANISATION : *

X.3 POSTE : *

X.4 ADRESSE ÉLECTRONIQUE : *

X.5 QUEL EST LE PAYS POUR LEQUEL VOUS FOURNISSEZ DES INFORMATIONS ? *

- | | | |
|---|-----------------------------------|--|
| <input type="radio"/> Afghanistan | <input type="radio"/> Albanie | <input type="radio"/> Algérie |
| <input type="radio"/> Andorre | <input type="radio"/> Angola | <input type="radio"/> Antigua et Barbuda |
| <input type="radio"/> Argentine | <input type="radio"/> Arménie | <input type="radio"/> Australie |
| <input type="radio"/> Autriche | <input type="radio"/> Azerbaïdjan | <input type="radio"/> Bahamas |
| <input type="radio"/> Bahrain | <input type="radio"/> Bangladesh | <input type="radio"/> Barbados |
| <input type="radio"/> Bélarus | <input type="radio"/> Belgique | <input type="radio"/> Belize |
| <input type="radio"/> Bénin | <input type="radio"/> Bhoutan | <input type="radio"/> Bolivie |
| <input type="radio"/> Bosnie et Herzégovine | <input type="radio"/> Botswana | <input type="radio"/> Brésil |

La liste complète des choix de pays et sous-nationaux est masquée dans cette version

X.6 FOURNISSEZ-VOUS DES INFORMATIONS SUR L'ENSEMBLE DU PAYS OU SUR UN(E) ÉTAT/PROVINCE/TERRITOIRE EN PARTICULIER ? *

Ensemble du pays État/province spécifique

-

La liste complète des choix de pays et sous-nationaux est masquée dans cette version

X.7 VOTRE AUTORITÉ ÉDUCATIVE CONNAÎT-ELLE LE CADRE GLOBAL POUR LA SÉCURITÉ SCOLAIRE ? *

Pour en savoir plus, consultez le site : <https://gadrrres.net/comprehensive-school-safety-framework>. Vous pouvez approuver le cadre CSS ici (insérer le lien).

- Non
- Oui, plus ou moins familier
- Oui, a approuvé le cadre
- Oui, a approuvé le cadre et l'utilise pour orienter ses politiques et sa planification.

X.8 VOTRE AUTORITÉ ÉDUCATIVE A-T-ELLE CONNAISSANCE DE LA DÉCLARATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES ? *

Pour en savoir plus, consultez le site : <https://ssd.protectingeducation.org/>. Vous pouvez approuver la déclaration sur la sécurité dans les écoles en cliquant sur le lien suivant : <https://ssd.protectingeducation.org/endorsement/>

- Non
- Oui, plus ou moins familier
- Oui, a signé la déclaration
- Oui, a signé la déclaration et l'utilise pour orienter ses politiques et sa planification

X.9.1 VOTRE AUTORITÉ ÉDUCATIVE BÉNÉFICIE-T-ELLE D'UN ORGANE DE COORDINATION DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE ? *

- Non
- Oui

X.9.2 QUEL EST LE NOM DE VOTRE ORGANE DE COORDINATION DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE ?

.....

X.9.3 DANS QUELLE MESURE VOTRE AUTORITÉ ÉDUCATIVE NATIONALE PARTICIPE-T-ELLE À DES INITIATIVES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SCOLAIRE MULTI-PAYS, SOUS-RÉGIONALES OU RÉGIONALES ?

- Pas du tout
- Oui, de manière informelle ou peu fréquente
- Oui, de façon limitée (par exemple, partage d'informations et participation à des réunions)
- Oui, largement (par exemple, adoption collective de cadres, d'orientations ou d'outils ; participation à des actions conjointes ; rapports réguliers sur les progrès réalisés)

X.9.4 QUELLES INITIATIVES MULTI-PAYS, SOUS-RÉGIONALES OU RÉGIONALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SCOLAIRE : *

- L'initiative de l'ASEAN pour la sécurité scolaire (ASSI)
- Coordination éducative et culturelle centraméricaine (CECC) / Système d'intégration centraméricain (SICA)
- L'initiative pour la sécurité scolaire des Caraïbes (CSSI)
- Coalition du Pacifique pour la promotion de la sécurité scolaire (PCASS)
- Autre

X.9.4.O VEUILLEZ PRÉCISER : *

.....

X.10 VOTRE AUTORITÉ ÉDUCATIVE A-T-ELLE UN CONTACT DÉDIÉ CONCERNANT LA SÉCURITÉ SCOLAIRE AU SEIN DE LA DIRECTION ? *

Non

Oui

» X.10.0 Veuillez fournir les coordonnées du contact

X.10.1 NOM COMPLET :

X.10.2 TITRE :

X.10.3 ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

X.11 COMBIEN D'ÉCOLES SONT EXPOSÉES À CES DANGERS OU ALÉAS ?

Pas ou très peu (<10%), Quelques-uns (11-32%), Environ la moitié (33-66%), Beaucoup (67-90%), Tous ou presque tous (>90%)

Pas ou très
peu
d'écoles

Certaines
écoles

Environ la
moitié des
écoles

De
nombreuse
s écoles

La plupart
ou la
totalité des
écoles

Inconnu

X.11.1 TREMBLEMENTS DE TERRE, GLISSEMENTS DE TERRAIN, CHUTES DE PIERRES, AVALANCHES ET PHÉNOMÈNES SIMILAIRES

*

X.11.2 TSUNAMI

*

X.11.3 INONDATIONS, ÉROSION CÔTIÈRE, MONTÉE DU NIVEAU DE LA MER

*

X.11.4 INCENDIE DE FORÊT, FEU DE BROUSSE

*

X.11.5 INCENDIE DE BÂTIMENT

*

X.11.6 TEMPÉRATURES EXTRÊMES

*

X.11.7 VENTS VIOLENTS, TEMPÊTES OU CYCLONES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
X.11.8 ALÉAS BIOLOGIQUES ET SANITAIRES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
X.11.9 GUERRE, CONFLIT OU ATTAQUES ARMÉES CONTRE DES ÉCOLES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
X.11.10 HARCÈLEMENT ET VIOLENCE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
X.11.11 ALÉAS TECHNOLOGIQUES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
X.11.12 DANGERS ET MENACES QUOTIDIENS	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
X.11.13 CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, EN GÉNÉRAL, OU EXACERBATION D'AUTRES RISQUES DUS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
X.12 DE QUELLES MANIÈRES CES ALÉAS AFFECTENT-ILS LES ÉCOLES ? <i>COCHEZ TOUT CE QUI S'APPLIQUE</i>		Causer des dommages aux bâtiments scolaires	Causer la fermeture des écoles	Blesser les élèves et le personnel	Tuer des étudiants et du personnel	Impacts minimes/non applicable	Inconnu
X.12.1 TREMBLEMENTS DE TERRE, GLISSEMENTS DE TERRAIN, CHUTES DE PIERRES, AVALANCHES ET PHÉNOMÈNES SIMILAIRES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
X.12.2 TSUNAMI	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
X.12.3 INONDATIONS, ÉROSION CÔTIÈRE, MONTÉE DU NIVEAU DE LA MER	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
X.12.4 INCENDIE DE FORÊT, FEU DE BROUSSE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

X.12.5 INCENDIE DE BÂTIMENT	*	<input type="checkbox"/>					
X.12.6 TEMPÉRATURES EXTRÊMES	*	<input type="checkbox"/>					
X.12.7 VENTS VIOLENTS, TEMPÊTES OU CYCLONES	*	<input type="checkbox"/>					
X.12.8 ALÉAS BIOLOGIQUES ET SANITAIRES	*	<input type="checkbox"/>					
X.12.9 GUERRE, CONFLIT OU ATTAQUES ARMÉES CONTRE DES ÉCOLES	*	<input type="checkbox"/>					
X.12.10 HARCÈLEMENT ET VIOLENCE	*	<input type="checkbox"/>					
X.12.11 ALÉAS TECHNOLOGIQUES	*	<input type="checkbox"/>					
X.12.12 DANGERS ET MENACES QUOTIDIENS	*	<input type="checkbox"/>					
X.12.13 CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, EN GÉNÉRAL, OU EXACERBATION D'AUTRES RISQUES DUS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	*	<input type="checkbox"/>					

II. ENVIRONNEMENT FAVORABLE

» **Objectif A1 - Des politiques et des cadres juridiques habilitants traitent de l'approche globale de la sécurité scolaire pour tous aléas et les risques**

A1.2 CES POLITIQUES ET CADRES JURIDIQUES ET/OU D'AUTRES POLITIQUES ET CADRES JURIDIQUES TRAITENT-ILS DES POINTS SUIVANTS :

Non

Oui, mais peu ou inappliqué

Oui, traité et appliqué de manière rigoureuse

Inconnu

A1.2.1 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES SÛRES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A1.2.2 GESTION DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A1.2.3 GESTION DE LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A1.2.4 ÉDUCATION À LA RÉSILIENCE ET À LA RÉDUCTION DES RISQUES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A1.2.5 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A1.3 COMMENTAIRES (FACULTATIF)					

» **Objectif A2 - L'évaluation des risques axée sur l'enfant est en place à tous les niveaux du secteur de l'éducation**

A2.1 L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE EXIGE UNE ÉVALUATION ANNUELLE DES RISQUES À L'ÉCHELLE DE L'ÉCOLE.

Pas ou très peu (<10%), Quelques-uns (11-32%), Environ la moitié (33-66%), Beaucoup (67-90%), Tous ou presque tous (>90%)

- Pour aucun ou très peu d'aléas
 Pour quelques aléas
 Pour environ la moitié des aléas
 Pour de nombreux aléas
 Pour la plupart ou la totalité des aléas

A2.2 LES ÉLÈVES SONT INCLUS DANS L'ÉVALUATION DES RISQUES SELON LES MODALITÉS DE DÉVELOPPEMENT APPROPRIÉES.

*

Pas ou très peu (<10%), Quelques-uns (11-32%), Environ la moitié (33-66%), Beaucoup (67-90%), Tous ou presque tous (>90%)

- Pas ou très peu d'élèves
 Quelques élèves
 Environ la moitié des élèves
 De nombreux élèves
 La plupart ou la totalité des élèves
 Inconnu

A2.3 LES PARTIES PRENANTES ONT ACCÈS AUX RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES DE LEUR ÉCOLE.	Non	Oui	Oui, et utiliser l'évaluation pour le plan de sécurité scolaire et la prise de décision	Inconnu
A2.3.1 PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A2.3.2 ÉLÈVES *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A2.3.3 PARENTS ET MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A2.3.4 PERSONNEL INFRANATIONAL ET NATIONAL *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A2.4 L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE ÉVALUE LES ALÉAS ET LES RISQUES DANS TOUT LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION.	Pas d'évaluation	Dans une certaine mesure, évaluation ponctuelle ou limitée	Oui, évaluation complète et examen régulier	
A2.4.1 ALÉAS ET RISQUES NATURELS	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A2.4.2 RISQUES ET ALÉAS BIOLOGIQUES ET SANITAIRES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A2.4.3 ALÉAS ET RISQUES LIÉS AUX VIOLENCES ET CONFLITS	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A2.4.4 ALÉAS ET RISQUES DU QUOTIDIEN	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A2.4.5 RISQUE LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, OU COMMENT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EXACERBE D'AUTRES RISQUES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A2.5 COMMENTAIRES (FACULTATIF)				

» Objectif A3 - L'autorité éducative (à l'échelle nationale et/ou au niveau infranational) fournit un leadership et une coordination efficaces pour l'approche globale de la sécurité scolaire

A3.2 L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE A DÉSIGNÉ UN OU PLUSIEURS CONTACTS PARMIS LES HAUTS RESPONSABLES POUR LES SUJETS SUIVANTS :	Pas de leadership	Leadership limité	Leadership adéquat	Leadership solide
A3.2.1 ÉVALUATION DES RISQUES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A3.2.4 GESTION DE LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A3.2.6 GESTION DE LA SANTÉ	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A3.2.7 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DE CE DERNIER	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

A3.3 COMMENTAIRES (FACULTATIF)

» Objectif A4 - Un financement soutenu est en place pour réduire les risques dans le secteur de l'éducation, maintenir la continuité éducative et soutenir les programmes de réduction des risques et de résilience

A4.1 LE BUDGET DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION PRÉVOIT DES FONDS SUFFISANTS POUR CE QUI SUIT :	Pas d'interlocuteur désigné	Fonds alloués de manière inconstante	Des fonds réguliers sont alloués, mais ils sont insuffisants pour une mise en œuvre complète	Les fonds alloués sont réguliers et généralement suffisants pour une mise en œuvre complète	Inconnu

A4.1.1 CONSTRUCTION D'ÉCOLES SÛRES ET ÉCOLOGIQUES (NOTAMMENT LES INSTALLATIONS D'EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE - [WASH])	*	<input type="radio"/>				
A4.1.2 CONSTRUCTION OU MODERNISATION D'ÉCOLES VERTES POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	*	<input type="radio"/>				
A4.1.3 PRÉPARATION À LA RÉPONSE	*	<input type="radio"/>				
A4.1.4 SANTÉ, NUTRITION ET BIEN-ÊTRE	*	<input type="radio"/>				
A4.1.5 PROTECTION DE L'ENFANCE ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE	*	<input type="radio"/>				
A4.1.6 RECONSTRUCTION ET REPRISE POST-CATASTROPHE	*	<input type="radio"/>				
A4.1.7 ÉDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCE	*	<input type="radio"/>				
A4.1.8 PROGRAMME D'ÉDUCATION À LA RÉSILIENCE ET À LA RÉDUCTION DES RISQUES	*	<input type="radio"/>				
A4.1.9 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	*	<input type="radio"/>				

A4.2 L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE A REÇU DES FINANCEMENTS EXTERNES POUR DES PROJETS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION QUI COMPRENNENT UNE PRIORISATION DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE, DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OU DE L'ÉDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCE.	Oui, dans le passé	Oui, à l'heure actuelle	Nous cherchons ou nous chercherons des fonds	Non
A4.2.1 PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION (GPE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A4.2.2 L'ÉDUCATION NE PEUT PAS ATTENDRE (ECW)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A4.2.3 FONDS VERTS POUR LE CLIMAT (GCF)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A4.2.4 BANQUE MONDIALE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A4.2.5 UNE BANQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT (PAR EXEMPLE, LA BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A4.2.6 AGENCE DES NATIONS UNIES (PAR EXEMPLE, PNUD, UNESCO, UNICEF)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A4.2.7 AUTRES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A4.2.8 VEUILLEZ PRÉCISER « AUTRES » :				
A4.4 COMMENTAIRES (FACULTATIF)				

» Objectif A5 - Le suivi et l'évaluation de l'approche globale de la sécurité scolaire sont fondés sur des données et des preuves

A5.1 LES AUTORITÉS ÉDUCATIVES RECUEILLENТ DES DONNÉES SUR LES RÉSULTATS CONCERNANT :	Pas de données recueillies	Les données ne sont pas recueillies de manière systématique	Les données sont systématiquement recueillies, mais ne sont pas ventilées	Les données sont systématiquement recueillies, et partiellement ventilées	Les données sont recueillies au moins une fois par an et ventilées par âge, sexe et handicap	Les données sont recueillies par des parties prenantes autres que l'autorité éducative (ajouter des notes dans la case commentaires)
A5.1.1 DÉCÈS À L'ÉCOLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A5.1.2 BLESSURES GRAVES À L'ÉCOLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A5.1.3 ÉPIDÉMIES À L'ÉCOLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A5.1.4 INCIDENTS VIOLENTS CONTRE DES ENFANTS OU LE PERSONNEL	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A5.1.5 INCIDENTS VIOLENTS CONTRE DES ENFANTS OU LE PERSONNEL	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A5.1.6 DOMMAGES CAUSÉS AUX INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET AUX ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES D'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A5.1.7 RÉSULTATS À LONG TERME DE L'ÉDUCATION	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A5.1.8 JOURS DE FERMETURES DE L'ÉCOLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

A5.1.9 FRÉQUENTATION SCOLAIRE AVANT ET APRÈS UNE CATASTROPHE

A5.2 LES DONNÉES RECUEILLIES SUR LES CONSÉQUENCES DES SITUATIONS D'URGENCE ET DES CATASTROPHES SONT COMMUNIQUÉES À LA POPULATION :

Pas de données recueillies

Uniquement partagé en interne, par exemple au sein du secteur de l'éducation ou avec des parties prenantes spécifiques

Oui

A5.3 COMMENTAIRES (FACULTATIF)

III. PILIER 1 : DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PLUS SÛRES

» **Objectif B1 - Des systèmes de réglementation et de contrôle guident la sélection, la conception et la construction de nouvelles écoles en toute sécurité**

B1.1 LORS DE LA SÉLECTION ET DE LA PRÉPARATION DES SITES POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES, LA RÉGLEMENTATION EXIGE QUE LES RISQUES SUIVANTS SOIENT PRIS EN COMPTE :	Non	Dans une certaine mesure (seulement des directives, une réglementation insuffisante ou un contrôle limité)	Oui (réglementation et contrôle rigoureux)	Inconnu	Non applicable, les écoles ne sont pas exposées à ce risque
B1.1.1 RISQUE D'INONDATION *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B1.1.2 INCENDIE DE FORÊT OU FEU DE BROUSSE *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B1.1.3 ÉLÉVATION FUTURE DU NIVEAU DE LA MER *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

B1.2 LORS DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS SCOLAIRES PUBLICS, LA RÉGLEMENTATION EXIGE QUE LES RISQUES SUIVANTS SOIENT ATTÉNUÉS :	Non	Dans une certaine mesure (seulement des directives, une réglementation insuffisante ou un contrôle limité)	Oui (réglementation et contrôle rigoureux)	Inconnu	Non applicable, les écoles ne sont pas exposées à ce risque
B1.2.1 TREMBLEMENTS DE TERRE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B1.2.2 INCENDIE DE BÂTIMENT	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B1.2.3 VENTS VIOLENTS	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B1.2.4 TEMPÉRATURES EXTRÊMES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B1.2.5 IMPACT ENVIRONNEMENTAL (MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, OPÉRATION DE CONSTRUCTION ET ENTRETIEN)	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B1.4 LES RÈGLES APPLICABLES AUX ÉCOLES PUBLIQUES S'APPLIQUENT ÉGALEMENT AUX ÉCOLES PRIVÉES POUR LES RAISONS SUIVANTES :	Non	Dans une certaine mesure (seulement des directives, une réglementation insuffisante ou un contrôle limité)	Oui (réglementation et contrôle rigoureux)	Inconnu	
B1.4.1 SÉLECTION ET PRÉPARATION DES SITES SCOLAIRES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B1.4.2 CONCEPTION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

B1.4.3 MISE EN PLACE D'INSTALLATIONS WASH DANS LES ÉCOLES	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
---	---	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

B1.5 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :

» Objectif B2 - Les écoles dangereuses existantes sont systématiquement identifiées et modernisées ou remplacées (y compris les installations eau, assainissement et hygiène (WASH)).

B2.1 L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE SUPERVISE L'ÉVALUATION ET L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES AMÉLIORATIONS SCOLAIRES :	Aucune évaluation n'a lieu	Une évaluation limitée a lieu	Oui, la plupart des écoles font l'objet d'une évaluation systématique et d'une définition des priorités
--	----------------------------	-------------------------------	---

B2.1.1 POUR LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------

B2.1.2 POUR LES INSTALLATIONS WASH	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
------------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

B2.1.3 POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------

B2.1.4 POUR LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

B2.2 L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE FINANCE ET MET SYSTÉMATIQUEMENT EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE MODERNISATION DES ÉCOLES :	Non	Prévu(e) ou en cours	En grande partie mené(e) à bien
---	-----	----------------------	---------------------------------

B2.2.1 POUR LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------

B2.2.2 POUR LES INSTALLATIONS WASH	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B2.2.3 POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B2.2.4 POUR LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

B2.3 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :

» Objectif B3 - Les autorités éducatives encouragent l'entretien régulier et des mesures d'atténuation non structurelles afin de renforcer la sécurité et la protection des occupants des écoles et des investissements.

B3.2 L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE FOURNIT DES FONDS POUR SOUTENIR :	Aucun financement fourni ou les écoles doivent lever des fonds locaux	Financement irrégulier fourni	Oui, un financement régulier est fourni, mais il est insuffisant	Oui, un financement régulier est fourni et généralement suffisant
B3.2.1 ENTRETIEN COURANT DU BÂTIMENT ET DU SITE DE L'ÉCOLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B3.2.2 ENTRETIEN COURANT DES INSTALLATIONS WASH	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B3.2.3 ENTRETIEN DIFFÉRÉ DES BÂTIMENTS ET DES INSTALLATIONS WASH	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
B3.2.4 ACTIVITÉS DE RÉDUCTION DES RISQUES NON STRUCTURELS, D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

B3.3 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :

» Objectif B4 - Les politiques et la planification limitent les perturbations de l'enseignement dues à l'utilisation des écoles comme abris temporaires ou centres collectifs pendant l'année scolaire

B4.1 LES AUTORITÉS CHARGÉES DE LA GESTION DES CATASTROPHES ET DE L'ÉDUCATION DISPOSENT DE DIRECTIVES OU DE POLITIQUES QUI PRÉVOIENT UNE APPROCHE SYSTÉMATIQUE DE L'IDENTIFICATION DES ÉCOLES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILISÉES COMME CENTRES D'ÉVACUATION OU CENTRES COLLECTIFS POST- CATASTROPHE

- Non
- En cours d'élaboration
- Oui

B4.2 L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE DISPOSE DE POLITIQUES, DE PROCÉDURES OU DE DIRECTIVES CONCERNANT L'UTILISATION DES SITES SCOLAIRES COMME CENTRES D'ÉVACUATION OU ABRIS, QUI TIENNENT COMPTE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

Non

En cours d'élaboration

Oui

B4.2.1 MAINTENIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

B4.2.2 MAINTENIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES ÉTUDIANTS

B4.2.3 REMBOURSEMENT DES DOMMAGES ET DES COÛTS LIÉS À L'UTILISATION DES ÉCOLES COMME ABRIS TEMPORAIRES

B4.3 DES MESURES PROACTIVES SONT PRISES POUR EMPÊCHER QUE LES ÉCOLES NE SOIENT UTILISÉES PAR DES INDIVIDUS OU DES GROUPES ARMÉS OU À DES FINS MILITAIRES

- Non
- Oui

B4.4 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :

» **Objectif B5 - Les enfants sont protégés contre la mort, les blessures et les préjudices sur le chemin de l'école.**

B5.1 LES ÉCOLES VÉRIFIENT LA SÉCURITÉ DES ITINÉRAIRES ET DES TRANSPORTS DOMICILE-ÉCOLE ET PRENNENT DES MESURES PROACTIVES POUR RÉDUIRE LES DANGERS

*

Pas ou très peu (<10%), Quelques-uns (11-32%), Environ la moitié (33-66%), Beaucoup (67-90%), Tous ou presque tous (>90%)

- Aucune école ou très peu d'écoles
- Certaines écoles
- Environ la moitié des écoles
- De nombreuses écoles
- La plupart ou la totalité des écoles
- Inconnu

B5.2 LES ÉCOLES PRENNENT DES MESURES DE PROTECTION POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT, LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE ET LES AGRESSIONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE *

Pas ou très peu (<10%), Quelques-uns (11-32%), Environ la moitié (33-66%), Beaucoup (67-90%), Tous ou presque tous (>90%)

- Pas ou très peu d'écoles
- Certaines écoles
- Environ la moitié des écoles
- De nombreuses écoles
- La plupart ou la totalité des écoles
- Inconnu

B5.3 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :

IV. PILIER 2 : GESTION DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE ET DE LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

» **Objectif C1 - Les autorités éducatives disposent de plans participatifs solides pour la gestion et la réduction des risques, ainsi que pour la préparation à la réponse**

C1.1 L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE (NATIONALE OU INFRANATIONALE) DISPOSE D'UN OU DE PLUSIEURS PLANS POUR :		Pas de plan pour l'instant	Plan limité couvrant certains risques	Plan couvrant de nombreux risques	Plan solide couvrant la plupart des risques	Inconnu
C1.1.1 SÉCURITÉ ET SÛRETÉ	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C1.1.2 CONTINUITÉ ÉDUCATIVE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C1.1.3 PROTECTION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C1.1.4 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACTION CLIMATIQUE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C1.2 POUR ÉLABORER LEURS PLANS, LES AUTORITÉS ÉDUCATIVES SOLLICITENT L'AVIS DES PARTIES PRENANTES :	Non	Dans une certaine mesure, la contribution demandée est limitée	Oui, une contribution systématique et représentative est demandée
C1.2.1 REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS ET DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C1.2.2 REPRÉSENTANTS DES ENFANTS ET DES JEUNES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C1.2.3 REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C1.3 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :			
.....			

» Objectif C2 – Les écoles disposent de plans participatifs solides pour la gestion et la réduction des risques et la préparation à la réponse

C2.1 L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE FOURNIT DES CONSEILS POUR LE PLAN DE SÉCURITÉ SCOLAIRE, NOTAMMENT POUR :	Non	Dans une certaine mesure, des recommandations limitées sont fournies ou les recommandations sont mal diffusées ou mal comprises	Oui, des recommandations solides sont fournies et diffusées
C2.1.1 ÉVALUATION DES RISQUES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2.1.2 RÉDUCTION DES RISQUES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2.1.3 PRÉPARATION À LA RÉPONSE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2.1.4 CONTINUITÉ ÉDUCATIVE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2.1.5 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACTION CLIMATIQUE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C2.1.6 INCLURE ACTIVEMENT LA PARTICIPATION DES ENFANTS LORS DE L'ÉLABORATION DE PLANS ET DE MESURES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2.1.7 PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD EN CAS DE CATASTROPHE ET D'URGENCE DANS LES ÉCOLES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2.4 LES ÉCOLES EXAMINENT LES MESURES ET LES PLANS POUR :	Jamais	Occasionnellement (par exemple, après une catastrophe majeure)	Annuellement
C2.4.1 ÉVALUATION DES RISQUES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2.4.2 RÉDUCTION DES RISQUES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2.4.3 PRÉPARATION À LA RÉPONSE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2.4.4 CONTINUITÉ ÉDUCATIVE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2.5 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :			
<hr/>			

» Objectif C3 - Les droits de l'enfant dans le secteur de l'éducation sont garantis de manière égale pour les enfants quel que soit leur genre, leur situation de handicap, les langues qu'ils et elles parlent ou les groupes culturels auxquels ils et elles appartiennent, et à tous les stades de développement

C3.1 LES POLITIQUES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION PROTÈGENT L'ACCÈS ÉQUITABLE À L'ÉDUCATION POUR LES PERSONNES SUIVANTES :	Aucune protection n'est garantie par la loi ou une politique	Certaines protections, mais faibles ou mises en œuvre de manière irrégulière	Protections solides en place et mises en œuvre
C3.1.1 GARÇONS	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C3.1.2 FILLES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.1.3 ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.1.4 ENFANTS IMMIGRÉS ET RÉFUGIÉS	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.1.5 ENFANTS ISSUS DE MINORITÉS LINGUISTIQUES, CULTURELLES, ETHNIQUES ET RELIGIEUSES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.2 LES DONNÉES SUR LES INSCRIPTIONS ET LES RÉSULTATS SCOLAIRES SONT RECUEILLIES ET VENTILÉES :	Non recueillies ou non ventilées	Recueillies, ventilées, et démontrant une iniquité généralisée	Recueillies, ventilées et démontrant une certaine équité	Recueillies, ventilées et montrent que l'équité est totale dans la plupart ou la totalité des régions et des niveaux d'éducation
C3.2.1 PAR GENRE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.2.2 PAR HANDICAP	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.2.3 POUR LES IMMIGRÉS ET LES RÉFUGIÉS	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.2.4 POUR LES ENFANTS ISSUS DE MINORITÉS LINGUISTIQUES, CULTURELLES, ETHNIQUES ET RELIGIEUSES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C3.3 LES SYSTÈMES ET LES PROCESSUS DE PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE ET DE LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE TIENNENT COMPTE DES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES SUIVANTES :_	Aucune prise en compte	Prise en compte faible ou limitée	Prise en compte notable
C3.3.1 GARÇONS	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.3.2 FILLES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.3.3 ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.3.4 ENFANTS IMMIGRÉS ET RÉFUGIÉS	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3.3.5 ENFANTS ISSUS DE MINORITÉS LINGUISTIQUES, CULTURELLES, ETHNIQUES ET RELIGIEUSES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C3.4 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :

» Objectif C4 - L'autorité éducative dispose de procédures opérationnelles normalisées et exige que des exercices de sécurité soient régulièrement organisés dans les écoles en cas de catastrophe ou d'urgence afin d'améliorer la planification de la sécurité scolaire

C4.1 LE RÈGLEMENT EXIGE QUE LES ÉCOLES PROCÈDENT À DES :__		Non	Oui, au moins une fois par année scolaire	Oui, au moins une fois par trimestre/semestr e	Inconnu
C4.1.1 EXERCICES D'ÉVACUATION INCENDIE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C4.1.2 EXERCICES POUR D'AUTRES ALÉAS	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C4.1.3 EXERCICES DE SIMULATION COMPLETS (POUR LES ALÉAS PRÉVUS)	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C4.1.4 CES ACTIVITÉS SONT ORGANISÉES POUR LES ENFANTS DE TOUS ÂGES ET DE TOUTES CAPACITÉS.	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C4.2 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :

» Objectif C5 - Le secteur de l'éducation dispose de systèmes et de politiques solides en matière de santé et de nutrition en milieu scolaire

C5.1 LES SYSTÈMES ET LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ SCOLAIRE COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	Non	Oui, limité(e)	Oui, robuste		
C5.1.1 UNE STRATÉGIE NATIONALE D'ÉDUCATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
C5.1.2 POLITIQUES OU PLANS DE PROMOTION DE LA SANTÉ AU NIVEAU DE L'ÉCOLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
C5.2 LES SYSTÈMES, LES POLITIQUES ET LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ SCOLAIRE COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	Aucun(e)	Oui, des orientations sont disponibles	Oui, des normes minimales ont été définies	Oui, des normes minimales ont été définies et contrôlées	Non applicable ou d'autres agences sont responsables de ceci
C5.2.1 EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C5.2.2 ALIMENTATION ET NUTRITION	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C5.2.15 IDENTIFICATION ACTIVE ET SUIVI DES MALADIES TRANSMISSIBLES CHEZ LES ÉLÈVES ET LE PERSONNEL	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C5.2.16 MESURES SOCIALES VISANT À RÉDUIRE LA TRANSMISSION DES MALADIES LORS DES ÉPIDÉMIES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C5.2.17 MESURES ENVIRONNEMENTALES, TELLES QUE L'AÉRATION ET LE NETTOYAGE, POUR RÉDUIRE LA TRANSMISSION LORS DE L'APPARITION D'UNE MALADIE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C5.3 LES DONNÉES RELATIVES AU WASH (EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE) FONT L'OBJET D'UN SUIVI AU NIVEAU DE L'ÉCOLE :	Pas du tout	Pas régulièrement	Au moins une fois par an		
C5.3.1 EAU (PROVENANCE, QUALITÉ ET SUFFISANCE)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C5.3.2 ASSAINISSEMENT (TYPES DE TOILETTES, ACCESSIBILITÉ, FONCTIONNALITÉ ET INTIMITÉ)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C5.3.3 HYGIÈNE (INSTALLATIONS POUR LE LAVAGE DES MAINS, EAU ET SAVON)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C5.3.4 GESTION DES DÉCHETS SOLIDES (RÉDUCTION, RECYCLAGE ET LEUR ÉVACUATION)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C5.4 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :					
.....					

V. PILIER 3 : ÉDUCATION À LA RÉDUCTION DES RISQUES ET À LA RÉSILIENCE

» Objectif D1 - L'autorité nationale de gestion des catastrophes et l'autorité éducative ont adopté au niveau national des messages clés axés sur l'action, fondés sur un consensus et des données probantes, qui servent de fondement à une éducation formelle et éducation non formelle

D1.1 L'AUTORITÉ NATIONALE DE GESTION DES CATASTROPHES ET L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE ONT ADOPTÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE DES MESSAGES CLÉS AXÉS SUR L'ACTION, BASÉS SUR LE CONSENSUS ET LES DONNÉES PROBANTES, ET SERVANT DE FONDEMENT À UNE ÉDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE *

- Aucun n'a été adopté
- Oui, le message clé a été adopté mais n'a pas encore été utilisé pour l'éducation
- Oui, les messages clés ont été adoptés et utilisés pour l'éducation formelle
- Oui, les messages clés ont été adoptés et utilisés pour l'éducation formelle et informelle
- Inconnu

D1.2 MESSAGES CLÉS AXÉS SUR L'ACTION CONCERNANT LES CATASTROPHES ET LES SITUATIONS D'URGENCE DANS LES ÉCOLES :

Non

Oui

D1.2.1 INCLURE DES ADAPTATIONS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

D1.2.2 DISPONIBLE DANS DES LANGUES/FORMATS DESTINÉS AUX MINORITÉS LINGUISTIQUES

D1.3 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :

.....

» Objectif D2 - La réduction des risques liés au climat, la résilience et l'éducation au bien-être font partie des programmes scolaires réguliers

D2.5 LE PROGRAMME SCOLAIRE COMPREND :	Aucun(e)	En cours de développement	École primaire uniquement	École secondaire uniquement	À l'école primaire et secondaire
D2.5.1 RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D2.5.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE, ACTION, JUSTICE ET ENVIRONNEMENT	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D2.5.3 ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D2.5.4 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D2.5.5 APPRENTISSAGE SOCIO-ÉMOTIONNEL	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D2.6 COMMENTAIRES (FACULTATIF) :					

» Objectif D3 - L'éducation expérientielle non formelle destinée aux élèves et aux familles porte sur la sensibilisation au climat, la réduction des risques, la résilience et le bien-être.

D3.1 L'ÉDUCATION SUR CES SUJETS EST TRANSMISE DE MANIÈRE NON FORMELLE : <i>Cochez toutes les cases de chaque ligne</i>	Dans les assemblées scolaires et l'apprentissage par l'expérience	Dans certaines classes, à la discrétion de l'enseignant	Dans les clubs scolaires, activités extrascolaires et autres activités périscolaires	Pas du tout	Inconnu
D3.1.1 RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	* <input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D3.1.2 ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	* <input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D3.1.3 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	* <input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

D3.1.4 APPRENTISSAGE SOCIO-ÉMOTIONNEL	*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D3.2 LES ÉCOLES CONTACTENT LES FOYERS ET LES FAMILLES DANS LE BUT D'AUGMENTER LA SENSIBILISATION SUR: <i>Sélectionnez un choix par ligne</i>		Aucune ou très peu d'écoles le font régulièrement	Certaines écoles le font régulièrement	La plupart des écoles, voire toutes, le font régulièrement	Inconnu	
D3.2.1 LES IMPACTS ET ACTIONS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D3.2.2 LA RÉDUCTION DES RISQUES ET LA PRÉPARATION À LA RÉPONSE	*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D3.2.3 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D3.3 COMMENTAIRES (FACULTATIF):						

» Objectif D4 - La capacité des enseignants à faciliter l'apprentissage des élèves en vue d'une réduction des risques, d'une résilience et d'un bien-être tenant compte du climat est développée et évaluée

D4.1 LA CAPACITÉ DES ENSEIGNANTS À FACILITER L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES EST ÉLABORÉE ET ÉVALUÉE DANS LES DOMAINES SUIVANTS: <i>COCHEZ TOUT CE QUI S'APPLIQUE</i>		Par le biais de la formation initiale des enseignants	Par le biais de la formation continue des enseignants	Par le biais d'une formation autodidacte des enseignants	La formation des enseignants dans ce domaine est obligatoire	Les enseignants sont évalués dans ce domaine
D4.1.1 RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D4.1.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE, ACTION, JUSTICE ET ENVIRONNEMENT		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D4.1.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

D4.1.4 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	<input type="checkbox"/>				
D4.1.5 APPRENTISSAGE SOCIO-ÉMOTIONNEL	<input type="checkbox"/>				
D4.2 COMMENTAIRES (FACULTATIF):					

» Objectif D5 - Les résultats de l'apprentissage des élèves en matière de réduction des risques liés au climat, de résilience et de bien-être font l'objet d'un suivi et d'une évaluation

D5.1 LES RÉSULTATS DE L'APPRENTISSAGE DES ÉTUDIANTS (CONNAISSANCES, APTITUDES ET COMPÉTENCES) FONT L'OBJET D'UN SUIVI ET D'UNE ÉVALUATION DANS LES DOMAINES SUIVANTS:	Au niveau de l'école primaire	Au niveau de l'école secondaire	Aux DEUX niveaux de l'école primaire et de l'école secondaire	Pas du tout
D5.1.1 RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D5.1.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE, ACTION, JUSTICE ET ENVIRONNEMENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D5.1.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D5.1.4 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D5.1.5 APPRENTISSAGE SOCIO-ÉMOTIONNEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D5.2 COMMENTAIRES (FACULTATIF):				

» Objectif D6 - Les écoles disposent de suffisamment de matériel pédagogique de qualité pour enseigner la réduction des risques, la résilience et le bien-être liés au climat

D6.1 LES ÉCOLES DISPOSENT DE SUFFISAMMENT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE APPROUVÉ ET DE HAUTE QUALITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT:	Au niveau de l'école primaire	Au niveau de l'école secondaire	Aux DEUX niveaux de l'école primaire et de l'école secondaire	Pas du tout
D6.1.1 RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D6.1.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE, ACTION, JUSTICE ET ENVIRONNEMENT	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D6.1.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D6.1.4 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D6.1.5 APPRENTISSAGE SOCIO-ÉMOTIONNEL	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D6.2 COMMENTAIRES (FACULTATIF):				

VI. RÉSULTATS

O1 LES AUTORITÉS CHARGÉES DE L'ÉDUCATION SUIVENT LES IMPACTS DES ALÉAS AU NIVEAU DE L'ÉCOLE:	Non	Suivi irrégulièrement	Suivi régulièrement
O1.1 DÉCÈS À L'ÉCOLE *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
O1.1.1 NOMBRE DE DÉCÈS À L'ÉCOLE AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE COMPLÈTE LA PLUS RÉCENTE * <i>Saisir un nombre entier approximatif, 0 pour aucun, ou « inconnu »</i>			
O1.2 BLESSURES GRAVES À L'ÉCOLE *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

O1.2.1 NOMBRE DE BLESSURES GRAVES À L'ÉCOLE AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE COMPLÈTE LA PLUS RÉCENTE <i>Saisir un nombre entier approximatif, 0 pour aucun, ou « inconnu »</i>	*			
O1.3 MALADIE GRAVE À L'ÉCOLE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
O1.3.1 NOMBRE DE MALADIES GRAVES À L'ÉCOLE AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE COMPLÈTE LA PLUS RÉCENTE <i>Saisir un nombre entier approximatif, 0 pour aucun, ou « inconnu »</i>	*			
O1.4 JOURNÉES D'ENSEIGNEMENT PERDUES EN RAISON DE LA FERMETURE D'UNE ÉCOLE EN RAISON D'UN ALÉA	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
O1.4.1 NOMBRE DE JOURS D'ÉCOLE PERDUS AU COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE COMPLÈTE LA PLUS RÉCENTE <i>Saisir un nombre entier approximatif, 0 pour aucun, ou « inconnu »</i>	*			
O1.5 BÂTIMENTS SCOLAIRES ENDOMMAGÉS	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
O1.5.1 NOMBRE DE BÂTIMENTS SCOLAIRES ENDOMMAGÉS OU DÉTRUITS AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE COMPLÈTE LA PLUS RÉCENTE <i>Saisir un nombre entier approximatif, 0 pour aucun, ou « inconnu »</i>	*			
O1.6 DOMMAGES SUR LE MATÉRIEL SCOLAIRE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
O1.7 SANTÉ ET NUTRITION	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
O1.8 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE	*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
O1.9 COMMENTAIRES (FACULTATIF)				

» O2 - Au cours de l'année universitaire complète la plus récente, combien :

SAISIR UN NOMBRE ENTIER APPROXIMATIF, 0 POUR AUCUN, OU « INCONNU »

O2.1 NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISÉS INSCRITS *

O2.2 NOMBRE DE JOURS D'ÉCOLE DANS LE CALENDRIER SCOLAIRE *

O2.3 NOMBRE DE BÂTIMENTS SCOLAIRES *

O2.4 COMMENTAIRES (FACULTATIF):

VII. ENGAGEMENTS

Z1 AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES, QUELLES POLITIQUES, PROCÉDURES OU ACTIONS DE COORDINATION SPÉCIFIQUES PRÉVOYEZ-VOUS DE METTRE EN ŒUVRE DANS CES DOMAINES DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE GLOBALE ?

Boîte de commentaires ouverts

Z1.1 POLITIQUES ET CADRES JURIDIQUES FAVORABLES

Z1.2 DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PLUS SÛRS

Z1.3 SÉCURITÉ SCOLAIRE ET GESTION DE LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Z1.4 RÉDUCTION DES RISQUES ET ÉDUCATION À LA RÉSILIENCE

Z1.5 RÉDUIRE LES OBSTACLES ET LES INÉGALITÉS POUR NOS APPRENANTS LES PLUS VULNÉRABLES

Z1.6 SOUTENIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Z1.7 MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Z1.8 MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ("ÉCOLOGISATION DES ÉCOLES")

Z1.9 RÉDUIRE LES OBSTACLES ET LES INÉGALITÉS POUR NOS APPRENANTS LES PLUS VULNÉRABLES :

Z1.10 DOTATIONS BUDGÉTAIRES NOUVELLES OU RENFORCÉES :

Z2 COMMENTAIRES (FACULTATIF)

Vous avez presque atteint la fin de l'enquête !

VEUILLEZ FOURNIR LES COORDONNÉES D'UN VALIDATEUR D'ENQUÊTE ET D'UN ADMINISTRATEUR DE TABLEAU DE BORD CI-DESSOUS AVANT DE SOUMETTRE VOTRE DEMANDE.

» Z3 VALIDATEUR D'ENQUÊTE

LE VALIDATEUR D'ENQUÊTE DOIT ÊTRE UN REPRÉSENTANT OFFICIEL DE VOTRE AUTORITÉ ÉDUCATIVE. IL OU ELLE APPROUVERA CETTE DEMANDE AU NOM DE L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE. LE VALIDATEUR SERA EN MESURE DE SIGNALER LES RÉPONSES À L'ENQUÊTE POUR EXAMEN ET DE RENCONTRER LE COORDINATEUR DE L'ENQUÊTE ET L'ANIMATEUR DE L'ENQUÊTE POUR TROUVER UNE SOLUTION.

Z3.1 NOM COMPLET DU VALIDATEUR :

*

Z3.2 ORGANISATION :

*

Z3.3 POSTE :

*

Z3.4 ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

*

MERCI À LA PRUDENCE FOUNDATION D'AVOIR RENDU CETTE ENQUÊTE POSSIBLE.

